Procedure file

Informations de base

RSP - Résolutions d'actualité	2014/2947(RSP)	Procédure terminée
Résolution sur le rapport de suivi 2014 sur le Monténégro Sujet 8.20.01 Pays candidats Zone géographique Monténégro, à partir de 06/2006		

Acteurs principaux

Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères		05/11/2014
		ECR TANNOCK Timothy Charles Ayrton	
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		epp KOVATCHEV Andrey	
		S&D ANDROULAKIS Nikos	
		RADOŠ Jozo	
		LUNACEK Ulrike	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	Affaires générales	3362	16/12/2014
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Voisinage et négociations d?élargissement	HAHN Johannes	

Evénements clés

16/12/2014	Débat au Conseil	3362	
24/02/2015	Vote en commission		
10/03/2015	Débat en plénière		
11/03/2015	Résultat du vote au parlement		
11/03/2015	Décision du Parlement	T8-0063/2015	Résumé

11/03/2015	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de procédure	2014/2947(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 132-p2
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	AFET/8/02005

Portail de documentation

Amendements déposés en commission		PE546.771	29/01/2015	EP	
Proposition de résolution		B8-0211/2015	04/03/2015	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0063/2015	11/03/2015	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2015)344	20/07/2015	EC	

Résolution sur le rapport de suivi 2014 sur le Monténégro

Le Parlement européen a adopté une résolution sur le rapport de suivi 2014 sur le Monténégro, préparée par sa commission des affaires étrangères.

Le Parlement rappelle qu'à l'heure actuelle, le Monténégro est le seul pays de la région à ouvrir et à clôturer de manière provisoire des chapitres de négociation avec l'Union.

Réformes : le Parlement rappelle que les réformes relatives à l'état de droit sont au cur du processus d'intégration européenne et qu'elles constituent des conditions essentielles à l'avancement des négociations d'adhésion dans leur ensemble.

Préoccupé par la profonde polarisation du pays et le boycott du principal parti d'opposition, le Parlement invite toutes les forces politiques du pays à se concentrer sur le processus d'adhésion à l'Union européenne et à nouer un dialogue durable et une coopération constructive.

Les députés se félicitent des réformes entamées dans l'administration publique tout en réclamant plus de transparence, d'efficacité et de responsabilité de la part des administrations publiques centrale et locale. Ils se félicitent en outre de la nouvelle stratégie de réforme judiciaire pour 2014-2018 et observent que les progrès accomplis en matière de réforme du système judiciaire ont facilité l'ouverture de 4 autres chapitres supplémentaires lors de la conférence intergouvernementale de décembre 2014. Á cet égard, les députés insistent sur la nécessité et l'urgence de renforcer les critères de sélection, de nomination et de promotion des juges.

Corruption : le Parlement s'inquiète du fait qu'en dépit des importantes ressources financières acheminées par la voie des bailleurs de fonds internationaux, seuls des progrès limités ont été réalisés dans la lutte contre la corruption. Il demande aux autorités de renforcer la capacité des procureurs, des juges, de la police et d'autres services répressifs, et de parvenir à des résultats probants en matière d'enquêtes, de poursuites et de condamnations à tous les niveaux.

Lutte contre le terrorisme islamiste : le Parlement se félicite de l'adoption du nouveau code pénal, qui criminalise les «combattants étrangers», y compris les djihadistes et demande aux autorités compétentes de mettre en uvre les dispositions législatives concernées afin d'empêcher et de contrôler toute menace potentielle pour la sécurité des Monténégrins.

Lutte contre les discriminations : le Parlement demande aux autorités de s'attaquer aux lacunes qui subsistent en matière de discrimination raciale et d'instaurer des dispositions en matière de sanctions. Il demande en particulier des actions en vue de protéger les droits des personnes LGBTI, des personnes handicapées et des femmes.

Le Parlement encourage en outre les autorités monténégrines à continuer de protéger l'identité multinationale de la région des bouches de Kotor et à renforcer sa coopération culturelle et économique avec les pays voisins membres de l'Union.

Politique régionale et relations bilatérales : le Parlement félicite le gouvernement du fait que le Monténégro soit, avec l'Albanie, le seul pays candidat à l'adhésion à l'Union dans les Balkans occidentaux, à avoir pleinement mis sa législation en conformité avec les décisions et positions de l'Union sur la situation en Ukraine. Il encourage le Monténégro à résoudre les questions bilatérales en suspens avec ses voisins, et affirme une nouvelle fois la nécessité de régler rapidement les questions, toujours en suspens, de délimitation des frontières et de succession avec la Croatie, la Bosnie-Herzégovine, la Serbie et le Kosovo.